

# Le Chat Noir



N°6

P  
R  
I  
N  
T  
E  
M  
P  
S  
  
2  
0  
0  
6

# Tempête

Une revue d'action syndicale de la CNT  
santé-social de Lyon et sa région

La CNT est un syndicat qui entend défendre ici et maintenant les intérêts des salariéEs (et chômeur (euse)s), jugés contraire aux intérêts des patrons. C'est sa fonction première... Mais la CNT ne s'arrête pas là... Elle identifie le capitalisme et la politique de l'Etat comme des systèmes qui mènent la société droit dans le mur (pollution, misère, oppression, repli sur soi).

Elle estime donc que la lutte contre l'Etat et les patrons est globale et qu'elle doit amener à une société autogérée, égalitaire et solidaire. Ceci par une reprise en main de nos lieux de vies : entreprises, quartiers... Sans chefs !!

L'éducation populaire est un mouvement qui s'est construit à partir de luttes sociales (bourses du travail, commune de Paris, 1936...) et s'est présentée comme une alternative à l'éducation nationale. En se basant notamment sur la mise en action collective des personnes et le partage d'expériences. Elle a pour but de développer sens critique et liberté de choix pour tous et pour toutes. Ce mouvement s'est peu à peu institutionnalisé, notamment par des créations d'emplois dans « l'animation socio culturelle ». Mais voilà que depuis les années 70, l'Etat se lance dans une entreprise de désengagement et de contrôle de nos associations... Quelques exemples récents dans ce Chat Noir Tempête...

## Associations d'éducation populaire Au service de qui et pour combien de temps ?

**Arrêtons de cautionner la précarisation des animatrices (teurs) enfance et jeunesse et l'instrumentalisation de nos associations !**

PEL, CEL, CTL, VVV\*, Contrat ville (...), autant de dispositifs avec lesquels il faut composer en vue de créer une action cohérente avec nos partenaires financiers, voilà que je me met à parler comme un gestionnaire, heu comme nos directeurs(trices) et nos administratrices(teurs). Pour être plus clair il faut se battre contre ces « machins » qui sont en train de nous faire crever et de nous faire perdre notre âme.

Aujourd'hui les communes vont de plus en plus vers un arrêt systématique des financements de poste dans le cadre des conventions. En bref il n'y aura bientôt plus de postes d'animateurs(trices) qui sont assurés dans un minimum de stabilité. Demain n'étant plus très sûr nous, professionnels (dociles ?), devons courir après l'argent pour éviter le « merci, on t'aimait bien, tu as fait du bon boulot mais là vraiment c'est plus possible ».

Les effets pervers de ce système de financement des postes par des bouts de ficelles sont multiples. Comment un(e) professionnel(le) peut-il être disponible pour créer des projets qui répondent aux besoins et aux attentes d'un public hétérogène quand il doit se préoccuper de sa survie ? Comment rester libre dans le choix de ses objectifs quand on doit rentrer dans les cases de ces outils de contrôle (dossier de subvention) pour continuer à exister ? Comment créer une action cohérente quand les objectifs de ces « machins » et ceux du projet associatif (quand il y en a un) sont très éloignés voir en contradiction ? Comment rester zen quand il y a un monde entre l'intention des financeurs et leurs actes,

c'est-à-dire entre ce qu'ils nous demandent de faire et les moyens qu'ils nous donnent ? Pour résumer, la dépendance financière quotidienne que crée ce système amène une grande précarité des professionnels concernés, CDI compris, ainsi qu'une instrumentalisation croissante de nos associations. Je ne parle même pas de la schizophrénie dans laquelle toutes ces contradictions nous plongent au quotidien. Pour illustrer ces questions existentielles et éthiques (liste au combien non exhaustive) je prendrai l'exemple d'une action que je mène

sur l'accompagnement scolaire. Je fais un dossier de demande de subvention en mai, l'action commence en octobre et la réponse des financeurs tombe en novembre. Pour que cela fonctionne en septembre je rencontre les familles des 42 jeunes concernés. Je dois constituer une équipe de 15 bénévoles. Tout ça me prend beaucoup de temps et je ne sais pas si je vais obtenir l'argent nécessaire pour payer mon temps de coordination. Pour en rajouter un peu, l'année dernière lors d'une réunion les financeurs nous demandent de réfléchir à la prévention des ruptures dans les parcours scolaires alors que dans le même temps, ils divisent par deux la subvention qu'ils allouaient à notre action d'accompagnement scolaire. Dans ces moments là je me demande s'ils ne se foutent pas un peu de la gueule du monde. Non en fait je ne le me demande pas j'en suis sûr et pas qu'un peu.



\* PEL : projet éducatif local ; CEL : contrat éducatif locale ; CTL contrat temps libre ; VVV : ville vie vacances

**Les causes sont multiples** mais il y a deux constantes. A chaque changement de majorité au niveau de l'état, chacun veut marquer son passage par son dispositif qu'il ajoute à ce millefeuille indigeste. Dernier exemple en date Borloo et son PRE (Programme de Réussite Educative) dont je vous passe les inquiétants détails. Je dirai juste que ce dispositif oblige ce qu'ils appellent les « opérateurs », c'est à dire nous, à mettre en place des outils de suivi individuel pour chaque jeune concerné. Quand on sait que la vocation d'un animateur est d'abord de travailler avec des groupes on comprend bien l'aberration d'une telle demande. Sans être paranoïaque on a toujours vu les dérives de l'évaluation individualisée, c'est-à-dire le fichage des gens et à quoi ça peut mener.

A ce sujet rappelons nous que les éducateurs, qui eux travaillent principalement à partir de l'individu ont dans leurs principes fondateurs l'anonymat et la libre adhésion du

jeune (cf : convention 66 qui est d'ailleurs elle aussi bien remise en cause actuellement, voir chat noir tempête N° 5).

L'autre constante est qu'à l'intérieur de chacun de ces « anesthésiants » les objectifs changent aussi vite que les majorités dans les collectivités territoriales. Après ça nos décideurs se demandent pourquoi tout ça ne fonctionne pas alors qu'on connaît **l'importance d'inscrire une action éducative dans la durée, ne serait ce que pour en voir les effets concrets.**

**Pour conclure enfin non pour commencer (la lutte) si toi aussi tu te poses des questions, que tu en as marre de ne pas pouvoir réagir seul et que tu crois encore qu'ensemble on peut agir, lève toi et battons nous pour la stabilité de nos emplois, la liberté dans nos choix d'action, la pérennité de nos associations,...**



## BPJEPS

### Brevet Provenant du Jeu Entre les Patrons et les Syndicats

Voilà c'est fait, le BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire) pas fini d'être enterré le nouveau diplôme « fourre-tout » est en place.

Quand on lit l'intitulé de spécialité « loisirs tout public » : on cherche une corde, quand on rentre dans le référentiel : on fait un nœud, quand on observe les modalités et les critères d'habilitation : on renverse le tabouret.

**La loi du marché et des employeurs**  
« La pertinence d'une formation est déterminée par la branche professionnelle » Quoi Ksa veut dire ? Simple comme le libéralisme !

Si la formation proposée correspond à des emplois qui existent, c'est OK. Plus précisément, si un ensemble d'employeurs confirment qu'ils ont besoins de former leurs animateurs d'une certaine manière et qu'ils sont prêts à faire les démarches pour assurer le financement, Jeunesse et Sports donne l'habilitation !

Sur cette piste un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport) a déjà été organisé constitué uniquement de candidat travaillant pour le Club Merde (Oups, faute de frappe).

On ne forme plus les gens à un métier, on les forme à des emplois existants définis par leurs employeurs et selon les besoins du moment, du marché ? Ces mêmes employeurs font partie des jury de validation de certaines unités de valeurs du diplôme de leur propres salariés : En clair, attend d'avoir ton diplôme pour demander le respect du droit du travail, te syndiquer ou simplement ouvrir ta gueule. C'est une remise en question du droit individuel à la formation.

**Pour monter un dossier d'habilitation BPJEPS** un organisme doit trouver une personne qui a suivi un module organisé par le ministère J et S. à l'issue duquel il a droit à une **attestation nominative** quelque qu'ait pu être sa compréhension ou sa compétence, faut juste être là.

Qu'on ne me parle pas du choix pertinent des personnes acceptées à ces formations : j'en faisais partie. Il y avait là, une majorité de cadres plus sports que jeunesse, en tout cas pas Education Populaire pour un centime d'Euros. Ils découvraient, pour certains totalement, les termes barbares d'objectif pédagogique, formation en alternance, j'en passe et des pires.

Bref, le résultat c'est qu'aujourd'hui, **n'importe quel groupe privé** peut avec son numéro d'organisme de formation et un « attesté » BPJEPS, monter une formation sur

mesure permettant à ses salariés d'être diplômés d'Etat.

**Mais diplômé pour quel métier ?**

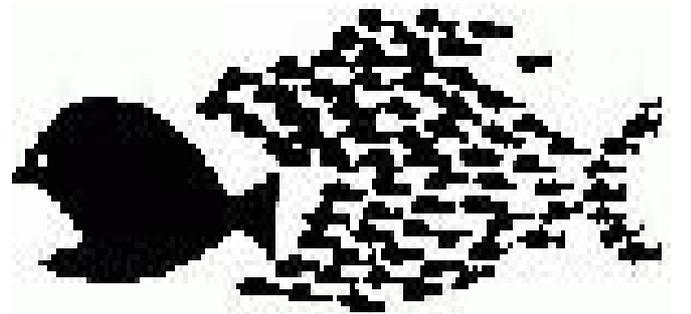
Quelques exemples de spécialités BPJEPS :

Une des premières spécialités du BPJEPS à sortir et à être utilisée dans les formations à l'habilitation organisée par le ministère, était le ..golf !!?? Quelques autres : activités nautiques, activités pugilistiques, activités physiques pour tous, pêche de loisir, activités équestres, sport automobile ...

**Le BEATEP permettait quelque soit l'option de former avant tout à un métier : animateur.**

Le public était au centre de la profession, le reste (outils techniques ou thématique) n'étant qu'outils au service du développement des personnes et de leur capacité à s'organiser collectivement, à inventer le monde de demain, des deux mains.

Personne ne nous fera croire que le contenu de formation et le mode de validation des unités de compétences en pédagogie, pour prendre cet exemple, seront les mêmes, pour un BPJEPS « golf » et un « loisirs tout public » !



Le BPJEPS est un diplôme ou la notion de travail dans la durée avec un public est réduite à la portion congrue, ou la connaissance du contexte c'est savoir ou sont les toilettes du club et avec qui être poli, ou enfin le métier c'est la capacité à réaliser le maximum de tâches dans des domaines divers et surtout avariés.

Comment faire autrement quand le volume horaire et la durée d'une formation doivent s'ajuster aux possibilités de financement, aux besoins des employeurs ?

C'est le bouquet final de l'Education Populaire, le feu d'artifice virtuel qui clôture le bal à peine masqué des syndicats d'employeurs, de salariés, du ministère « moribond » de la Jeunesse sportive plus ou moins dopée et des fédérations sportives.

L'ensemble des organisations et des personnes qui ont participé à la mise en place de cette mascarade sans s'y opposer ni même nous informer, sans nous donner les moyens ou le temps d'organiser une lutte, sont complices de ce désastre : tu feras la formation que ton

employeur aura décidé, tu auras le même diplôme que n'importe qui pour faire n'importe quoi dans n'importe quelles conditions.

**Il faut s'opposer au BPJEPS en ne reconnaissant pas la validité de ce diplôme, en ne participant ni à son organisation, ni aux jurys de validation, enfin en se rassemblant pour mettre en place un diplôme ou une certification professionnelle autogérés conçue et validée pour et par l'ensemble des travailleurs de la branche.**

## J'ai viré ta mère mais viens jouer au foot pas cher !

L'association « Sport dans la ville » gère cinq centres de football (« But en or ») et cinq centres de basket (« Défense de zone ») dans l'agglomération lyonnaise et grenobloise. Elle organise aussi des sorties canyoning, VTT, des camps multisports, et la formation d'adolescents et de jeunes adultes aux métiers du sport et de l'animation.

Les membres de cette association ne se contentent pas d'organiser, mais se dotent aussi d'une « mission ». Voilà ce qu'ils nous disent : « *« Sport dans la ville » souhaite apporter par le sport à des enfants en difficulté sociale, familiale et scolaire des valeurs physiques, morales et intellectuelles fondamentales à leur épanouissement et leur réussite : le respect de soi et des autres, l'esprit d'équipe, le sens du travail... »* (Famille, patrie ?)

30% du budget, soit 290 396 €, vient du mécénat (Addeco Asvel Basket, Olympique Lyonnais, caisse d'épargne Rhône Alpes, Fondation Auchan, Fondation Décathlon, Société Générale...).

Apprends à respecter les autres te dit Décathlon et ses CDD,  
Aie le sens du travail te dit Addeco,

Aie l'esprit d'équipe te dit l'Olympique Lyonnais et ses actionnaires,

La société Générale, elle, te parle d'épanouissement !!!

Le conseil d'administration est composé uniquement de personnes revendiquant leur appartenance (principalement des cadres) à de grands groupes multinationaux.

L'Etat s'associe bien sûr au projet (46 % du budget vient de subventions publiques soit 445 274 €).

Quand on voit que certaines associations d'éducation populaire se voient refuser des créneaux horaires d'occupation de gymnases municipaux sous prétexte que chauffer un gymnase revient trop cher ! Combien de gymnase et pendant combien d'années pouvons nous chauffer pour 445 274 € ?

Aucune participation financière n'est demandée aux familles pour inscrire leur(s) enfant(s) à « But en or » et « défense de zone ». L'inscription est gratuite contrairement à une inscription à un club de sport classique, une MJC ou un centre de loisir. La tentation est grande pour les familles



ayant des difficultés financières ! Si l'on rajoute l'assomante pub qui est faite actuellement autour de l'olympique lyonnais, on voit les lieux de loisirs proches des stades « But en or » et des terrains « Défense de zone » se désertent.

Notre rôle d'animateur/trice est de permettre à chaque individu d'être libre et conscient dans ses choix, ses actions, ses décisions. Nous ne devons pas laisser croire aux parents et aux enfants que l'association « Sport dans la ville » permet l'épanouissement de l'individu alors qu'elle est sponsorisée par des multinationales dont l'objectif est de faire du profit, qui dorlotent leurs actionnaires au détriment des droits de salariés. Leurs dirigeants, par leur politique salariale inacceptable, par leur volonté d'une plus grande flexibilité des travailleurs, par leur objectif de rentabilité, sont acteurs du système capitaliste et donc responsables « des difficultés sociales, familiales et scolaires » des enfants qu'ils souhaitent faire participer à « But en or ».

Par cette action ils cherchent à se façonner une image auprès de la population pour pouvoir en toute légitimité continuer à traiter leurs salariés comme des esclaves !

Ne laissons pas ces multinationales qui cherchent la paix sociale plus que le débat et l'autonomie de l'individu continuer à gangrener le milieu associatif. L'Etat y trouve évidemment son compte quand on parle de paix sociale, quand on évite tout débat (ils préfèrent à cela ce qu'ils appellent la démocratie participative)

L'Etat, la Région mais aussi les différentes municipalités

doivent faire un choix !

Agissons maintenant pour que ces subventions publiques arrêtent de financer « Sport dans la ville » et permettent aux associations d'éducation populaire de continuer à travailler dans de bonnes conditions pour permettre l'accès aux loisirs sportifs culturels, artistiques, pour tous et toutes et par là même, la liberté pour tous et pour toutes de décider et d'agir sans contraintes.

## La lutte « anti CPE » : quel bilan ?

La longueur et l'intensité du mouvement étudiant a permis une petite victoire. Celle d'avoir fait reculer le gouvernement et d'avoir fait retirer un projet de loi précarisant une génération entière. L'autonomie du mouvement, par des assemblées générales locales souveraines et sa coordination de mandats au niveau national a su faire preuve de son efficacité sur la longueur.

L'arrivée des syndicats de salariés dans la lutte a permis de massifier la lutte avec quelques manifs à 3 millions de personnes. Mais en même temps, par leurs appels « d'en haut » et leurs journées d'action fragmentées, ils ont freiné, rythmé et récupéré le mouvement. Si bien qu'au final, le décalage est important entre le niveau de la mobilisation, le discrédit du gouvernement et les résultats obtenus. On se retrouve donc avec un CNE toujours en cours, une loi sur la responsabilité parentale et l'apprentissage à 14 ans... Des trucs pas bien jolis que l'on prend dans la gueule.

**Les directions syndicales, contrôlées par des partis politiques au service des patrons, ne nous servent à rien !**

**Pratiquons un syndicalisme démocratique, sans permanents syndicaux, pour en finir avec la société du nécessaire. Prenons le contrôle de nos lieux de vie : entreprises, associations et quartiers !!**

**Permanence  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis  
de chaque mois  
de 18h à 20h  
au local  
44, rue Burdeau  
69001 LYON**

**Abonnement gratuit de 3 mois au  
COMBAT SYNDICALISTE**  
Mensuel des syndicats CNT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Ville + CP : .....  
Profession : ..... Secteur d'activité : .....

Coupon à renvoyer à : CS BP 38 - 9846001 Choisy le roi Cedex

**Confédération Nationale du Travail - Syndicat CNT Santé-Social 69**

Tel : 04 78 27 05 80 - Fax : 04 78 30 98 65 - <http://www.cnt-f.org/>

Pour recevoir le Chat Noir Tempête envoyez vos coordonnées à [cnt.sanso69@free.fr](mailto:cnt.sanso69@free.fr) ou à l'adresse ci-dessus

# Travailleur(euse)s sociaux ou contrôleur(euse)s sociaux ?

**L'accroissement de la pauvreté d'une partie de la population génère du mal être, de la frustration et des mécontentements, plus ou moins violents. Le contrôle des pauvres et de la jeunesse d'une part et l'obligation de leur faire accepter des sous emplois les condamnant à la précarité à vie d'autre part sont devenus vitaux pour l'Etat. De plus en plus, il se sert des collectivités territoriales et des travailleur(euse)s sociaux pour participer au contrôle des « indésirables » Ceci au travers de dispositifs présentés comme « préventifs » ou « éducatifs ».**

L'avant projet de loi de prévention de la délinquance, proposé début 2004 qui avait réuni 13 000 travailleurs et travailleuses du social à Paris avait disparu de la circulation... pas pour longtemps. Depuis des mois, des bruits avant coureurs sur la teneur de ce projet de loi de prévention de la délinquance inquiètent

Les « émeutes » de novembre et le mouvement anti-CPE ont retardé le projet de Sarkozy. Il est maintenant sur la table de notre cher ministre. Pour quand ?

## Des rapports inquiétants

Les récents rapports du député BENISTI et de l'INSERM, viennent relancer la dynamique d'une loi sur la « prévention de la délinquance ».

Le rapport final du député BENISTI de novembre 2005 sur la prévention de la délinquance propose en matière de protection de l'enfance de « modifier » le secret professionnel auquel sont soumis les travailleurs sociaux et médico-sociaux « *Redéfinir la notion de secret professionnel entre les travailleurs sociaux et le maire envers lequel nous souhaitons qu'ils reportent au sens d'autorités administratives (conjointement avec les conseils généraux) ce qui implique la non application de l'article 226-13.* ». De plus, ce rapport, reprenant une thèse du front national bien connue, celle de l'équation immigré = délinquant, est d'une contre vérité assourdissante.

Le rapport de l'INSERM, lui, entend dépister « les troubles de la conduite de l'enfant et de l'adolescent », dès le plus jeune âge. Notamment par un repérage des familles à risque dès la crèche ou l'école maternelle. Deux interrogations de taille peuvent nous amener à nous méfier et à lutter contre de tels propos. D'une part, comment se fait-il que les troubles comportementaux apparaissent plus souvent chez les « pauvres »? D'autre part, la tendance à percevoir tout comportement agressif comme pathologique pose question.

A chaque fois, les causes socio-politico-économiques du mal être de ces personnes sont soigneusement marginalisées. Mais l'éthique et les convictions de beaucoup de travailleurs sociaux reposent sur la libre adhésion des personnes accompagnées et sur la compréhension des causes environnementales. Cette éthique devient insupportable pour les politiques de tout poil !

## Petit à petit, les dispositifs font leurs nids

Entre temps, sur le terrain, certains dispositifs déjà en place incitent le partage d'informations entre les travailleurs sociaux, maires et élus des conseils Généraux et police. A chaque fois, ces dispositifs privilégient deux grands axes : le suivi individuel comme horizon du travail social et le « partage d'informations ».

L'objectif est clair : faire passer les travailleurs sociaux de la main gauche à la main droite : on veut faire de nous des contrôleurs sociaux.

\*Les Assedic peuvent maintenant convoquer pour évaluer la recherche d'emploi, suspendre les allocations à titre conservatoire (c'est-à-dire que cette décision sera validée ou annulée par le Préfet), signaler des cas au Préfet ( qui délègue le plus souvent à la DDTEFP, direction départementale du travail et de la formation professionnelle).

\*Des dispositifs de « réussite éducative », pilotés par un comité rassemblant préfet, conseil général, police, mairie ont été mis en place. Une équipe de réussite éducative, en lien avec ce comité se réunit afin de discuter de cas individuels repérés sur le territoire (dossiers individuels).

\* Des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). A ce jour, 800 CLSPD ont été créés. Le CLSPD est composé de 3 collèges : un collège d'élus désignés par le président, un collège de représentants de l'Etat désignés par le préfet et un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance, responsables de services sociaux, représentants des associations, etc. Ils sont désignés par le président du CLSPD. Et qui est le Président ? Le Maire !

Rappelons quand même que le maire, selon l' Article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales a « *le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, y compris les bruits de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique.* » Educatif, le Maire ??

Ces nouveaux partenariats impliquent la mise en commun d'informations nominatives, non seulement sur des délinquants, mais aussi sur des populations considérées comme « à risque », soit les enfants, jeunes ou familles rencontrant des difficultés matérielles, éducatives ou sociales.

## Attention, piège à contrôle social !

**Créons des comités de discussions et de résistances locaux, en lien avec l'éducation nationale qui elle, s'est déjà mobilisée (Réseau d'éducation sans frontières) !**

**Restons vigilants quand à ce partage d'information avec maires, conseil général et préfecture !**

**Pour garder et élargir notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics !  
Pour ne pas collaborer à la politique sécuritaire de l'Etat et de ses gouvernements !**